CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E27874** **VALABLE JUSQU'AU** **04/10/2027**

ÉDITÉ LE **09/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/01/2008
Capital : 350 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : **727 180 226** **00043**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 8000180
Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2 692275
Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2 692275

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **SOCIETE BORDANOVA**

92 ROUTE DE PARIS
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

Téléphone : 04 78 34 40 58 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@bordanova.fr

Responsabilité légale :
SEZNEC CATHERINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 39 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur Mention RGE	07/10/2025
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/10/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	03/10/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/10/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	07/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/10/2025
o Chaudière bois	28/06/2022
o Poêle ou insert bois	01/02/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/10/2025
o Ventilation mécanique	07/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 09/11/2026 09:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.